

UFR Sciences Humaines et Arts Université de Poitiers

[#] Chercheurs invités Région 2016

La Région Poitou-Charentes souhaite contribuer aux financements de séjours d'une durée minimum de 3 mois et maximum d'un an, avec une participation financière maximale de 22 800 € (soit 1 900 € par mois par chercheur).

La bourse si elle est accordée servira à la participation aux frais engendrés par l'accueil, le déplacement du chercheur et ou pour la réalisation du programme de recherche concerné. Il ne s'agit pas de salaire.

Les dossiers devront comporter une participation financière du laboratoire concerné ou de son organisme de tutelle et avoir reçu l'aval de la Commission Recherche de l'Université de Poitiers.

Pour l'année 2016 et à titre transitoire conformément à la délibération du 20 février 2015, l'aide de la Région pour les Bourses chercheurs Invités est reconduite.

• [Consulter le règlement](#) [PDF - 226 Ko] [

http://sha.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273277001&ID_FICHE=578021&INLIN
]

• [Télécharger le formulaire 2016](#) [DOC - 105 Ko] [

http://sha.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273277011&ID_FICHE=578021&INLIN
]

• [Liste des pôles et axes stratégiques d'intervention Régionale pour la recherche en Poitou-Charentes](#) [PDF - 86 Ko] [

http://sha.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273277021&ID_FICHE=578021&INLIN
]

Dossiers à retourner à Céline Capillon pour le mardi 26 janvier 2016.

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr